



Consignes Techniques saison 2023-2024



Sommaire

Modifications des Lois du Jeu

Les Mains

Modifications Saison 2023 - 2024

LOI 3 – Personne supplémentaire

Si, après qu'un but est marqué, l'arbitre se rend compte avant la reprise du jeu qu'une personne supplémentaire était sur le terrain au moment où le but a été marqué :

- l'arbitre **doit accorder** le but si cette personne **n'a pas interféré dans le jeu.**



Modifications Saison 2023 - 2024

LOI 4 – Equipement des joueurs

Lors du contrôle des équipements, avant le coup d'envoi, si un joueur porte des **chaussettes trouées** il ne pourra **pas participer** à la rencontre.

Si les chaussettes se retrouvent trouées **accidentellement** pendant la rencontre, le joueur **pourra continuer à jouer**.



Modifications Saison 2023 - 2024

LOI 7 – Durée du match

L'arbitre peut prolonger chaque période pour compenser le temps de jeu perdu occasionné par :

- les célébrations de but
- toute autre cause, y compris tout retard important dans la reprise du jeu (par exemple en cas d'interférence d'un agent extérieur)



Modifications Saison 2023 - 2024

LOI 10 – Issue du match

Précision de texte :

Les mises en garde ou avertissements reçus par les joueurs ou les officiels d'équipe durant le match ne sont pas pris en compte lors de la séance de tirs au but.





Modifications Saison 2023 - 2024

LOI 11 – Hors jeu

Un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué par une « action délibéré » par un adversaire, y compris de la main ou du bras, n'est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position.

Une « action délibérée » désigne une situation où le ballon est à distance de jeu et un joueur essaye de :

- passer le ballon à un coéquipier.
- prendre possession du ballon.
- ou dégager le ballon (du pied ou de la tête, par exemple).



Modifications Saison 2023 - 2024

LOI 11 – Hors jeu

L'arbitre **ne doit pas se questionner sur la réussite ou la maîtrise technique du geste**, mais bien sur le fait que le joueur a réalisé **délibérément** ce geste dans de **bonnes conditions**.

Voici les critères qui peuvent permettre d'identifier que « **l'action délibérée a été réalisée dans de bonnes conditions** » :

- le ballon avait parcouru une certaine distance, le joueur le voyait clairement.
- le ballon ne se déplaçait pas rapidement.
- la direction du ballon était prévisible.
- le joueur avait le temps d'organiser ses gestes, c'est-à-dire qu'il ne s'agissait ni d'une intervention réflexe (saut, extension d'un membre), ni d'un mouvement entraînant le contrôle même limité du ballon.
- un ballon à terre est plus facile à jouer qu'un ballon aérien.

LOI 11 – Hors jeu

A vous de jouer :



Décision : Pas de HJ



Décision : HJ



Décision : HJ



Décision : Pas de HJ



Décision : HJ



Décision : HJ



Modifications Saison 2023 - 2024

LOI 12 – Fautes et incorrections

Précision de texte :

Si un joueur tente de jouer le ballon ou **de disputer la possession du ballon :**

- Il ne sera pas averti s'il anéantit une occasion prometteuse et que l'arbitre accorde un pénalty.
- Il sera averti s'il annihile une occasion de but manifeste et que l'arbitre accorde un pénalty.



Modifications Saison 2023 - 2024

LOI 12 – Fautes et incorrections

Précision de texte :

Si une infraction est commise par une personne présente dans la surface technique (remplaçant, joueur remplacé, joueur exclu ou officiel d'équipe) et que la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui recevra la sanction.

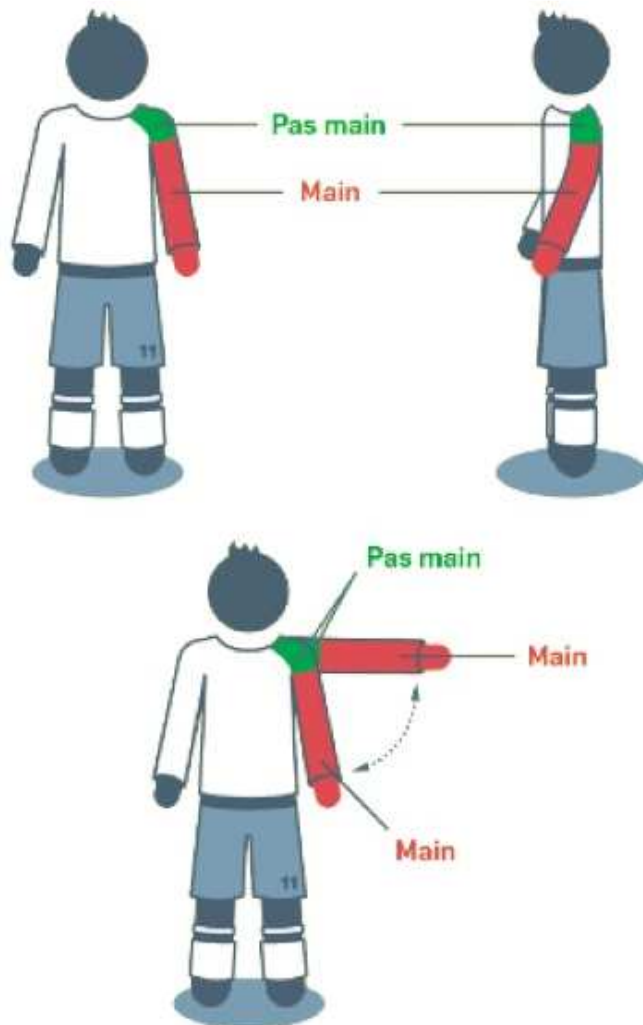
Modifications Saison 2023 - 2024 LOI 12 – Fautes et incorrections

Précision de texte :

Le gardien de but doit rester sur sa ligne de but, face au tireur, et entre les poteaux. Le gardien ne peut distraire abusivement le tireur, par exemple en retardant l'exécution du penalty ou en touchant les poteaux, la barre transversale ou les filets.



Les mains



Pour rappel, l'illustration définit la limite à partir de laquelle l'arbitre peut sanctionner une main.



Les mains

Les mains « claires »

Les mains

Voici les **cas « clairs »** pour lesquels un contact entre le ballon et la main ne sera **pas sanctionnable**, peu importe la position de celle-ci.

Les automains : un joueur qui **cherche à jouer** le ballon avec une partie de son corps et qui **envoie accidentellement** le ballon sur sa main.



Les mains

Les mains d'appui au sol : un joueur tombe ou tacle alors que sa main est positionné(e) **perpendiculairement** entre son corps et le sol pour amortir sa chute (et non pas latéralement ou verticalement).



Les mains

Voici les cas « clairs » pour lesquels un contact entre le ballon et la main ne sera **sanctionnable**.

Main entraînant un but : un but est marqué **directement** après un contact ou **immédiatement** après celui-ci (aucun autre partenaire ne touche le ballon) qu'il soit accidentel ou non.



Les mains

Main délibérée : mouvement de la main vers le ballon afin de créer le contact.





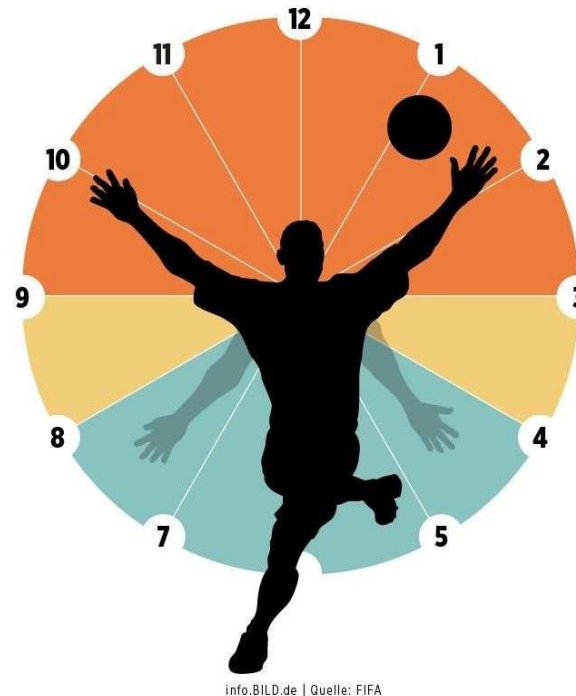
Les mains

Les mains « interprétables »

Les mains

Il s'agit des mains les plus délicates à analyser. Voici les critères à prendre en compte pour l'analyse de ces mains :

- La position de la main
- La proximité, effet de surprise et identité de l'émetteur



info.BILD.de | Quelle: FIFA

Les mains

Zone orange

Automain

Non sanctionnable

Pas automain

Sanctionnable



Les mains

Zone bleue

Mouvement vers le ballon

Sanctionnable

Pas de mouvement

Non sanctionnable



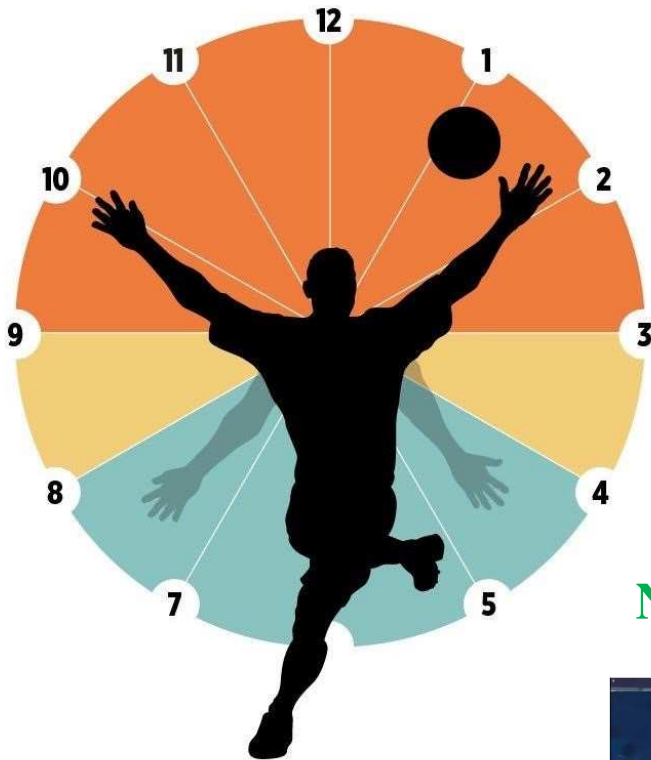
Les mains

Zone jaune

Mouvement vers le ballon

Sanctionnable

Pas de mouvement



Proximité importante / effet de surprise ballon envoyé par un partenaire ou dévié par un adversaire au dernier moment

Non sanctionnable

Proximité importante ou modérée sans effet de surprise avec un ballon envoyé par un adversaire

Sanctionnable



info.BILD.de | Quelle: FIFA



**Merci de votre
attention**

Bonne saison à toutes et à tous